



PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS PUBLIC
APPEL D'OFFRES

PROJET : **Projet de protection du littoral du secteur de l'Anse-du-Sud**

NUMÉRO D'APPEL D'OFFRES : **AO-532020052301**

La Ville de Percé requiert des soumissions pour la réalisation des travaux d'urgence de recharge de plage de l'Anse-du-Sud à l'automne 2023 pour protéger ses infrastructures. Les travaux incluent, sans toutefois s'y limiter, la recherche, la caractérisation et le transport des matériaux granulaires qui seront utilisés pour la recharge, ainsi que la mise en place de ces derniers, le comblement de vides sous la promenade, les escaliers et rampes, ainsi que l'aménagement d'une sortie d'émissaire, la réparation d'une rampe d'accès et autres travaux divers. Les travaux s'étendront sur une longueur de \pm 480 mètres.

Le Soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon les plans et devis réalisés par la FQM en date du 20 octobre 2023.

La Municipalité ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des Soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du Conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son Conseil.

Date d'ouverture des soumissions :

« 6 novembre 2023 à 15 h 00 »

Lieu du dépôt des soumissions : 137, route 132 Ouest, C.P. 99
Percé (Québec), G0C 2L0, Canada



Sont admissibles à soumissionner au présent appel d'offres les Soumissionnaires ayant un établissement au Québec ou dans un territoire visé par un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés applicable à la Municipalité dans le cadre du présent appel d'offres, soit l'Accord Québec-Ontario (ACCQO) et l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Les Soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO. Les frais sont fixés selon la tarification établie par le SEAO.

Une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

Donné à la Ville de Percé, le 24 octobre 2023.

Gemma Vibert, greffière
Ville de Percé